

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril 2023, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date convocation : 03 avril 2023

Secrétaire de séance : Fabienne Agnoux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20230411-DEL_2023_29-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Jean BOINET.

ABSENTS EXCUSES : Brigitte LAURENSOU, Stéphanie MAGNE, Laurent GOURDOUX.

PROCURATION(S) : Brigitte LAURENSOU donne procuration à Sandrine LETOQUIN
Stéphanie MAGNE donne procuration à Jeanne-Marie AMOREIRA

Délibération n° 2023-29

Mise à enquête publique du déclassement de la voie communale VC 22

Le maire expose au conseil que le bien communal VC n°22 est une voie communale affecté à l'usage du public.

La VC n°22 au droit de la parcelle E1417 n'est quasiment plus utilisée directement par le public dans la mesure où cette voie n'est plus entretenue ni par les communes de Rosiers d'Égletons, d'Égletons et de Moustier Ventadour depuis de nombreuses années.

Il propose de mettre à enquête publique le déclassement de cette voie et précise que

Les frais occasionnés seront à la charge de la communauté de commune Ventadour Égletons Monédières propriétaire du site. La cession pourra avoir lieu après avis favorable du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique et l'avis favorable du conseil municipal sur la base de réalisation des dessertes.

Vu l'ordonnance d'expropriation en date du 31/01/2023 en faveur de la communauté de commune de Ventadour Égletons Monédières permettant ainsi l'agrandissement de la zone d'activité Tra le Bos en bordure de voie à l'Est sur les parcelles expropriées.

Vu la demande du président de la communauté de commune VEM de lancer la procédure de déclassement de la VC N°22 en vue d'une aliénation permettant l'extension de la zone d'activité Tra le Bos.

Considérant cependant que l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte des riverains.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De lancer l'enquête préalable au déclassement de la voie communale n°22 du domaine public communal.

- De nommer Monsieur BROCHU commissaire enquêteur pour réaliser cette enquête. L'enquête conjointe des trois communes Moustier-Ventadour, Rosiers d'Egletons et Egletons sera précédée d'un travail préliminaire permettant de préserver les dessertes. Un travail entre la communauté de commune et les communes concernées définira les solutions permettant d'assurer la desserte des riverains propriétaires de la parcelle E 1417.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette procédure.

Membres : 15

Présents : 12

Représenté(s) : 2

Nombre de votants : 14

Exprimés : 14

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Le Maire, Gérard BRETTE



La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

